



Jeures supplémentaires defiscalisées

Par **slimoun**, le **16/07/2010** à **13:04**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise où nous devons travailler 40 heures par semaine.

la 40 ème est soit récupérée (100 %) soit payée (125%).

j'apprends ce jour que le paiement de cette 40 ème heures sera désormais soumise à charges sociales. Or, aucun texte de loi n'appuie ces allegations.

je pense que toutes les heures à partir de 35 H sont défiscalisées, je me trompe?

Mon employeur a-t-il le droit de nous charger cette 40 ème heures?

De plus, si nous faisons des heures supplémentaires, nous ne sommes payés qu'à partir de 42H30 (2H30 sont retiré d'office); je ne pense pas que cela soit légal et aucun accord n'a été signé sur ce point.

Merci de votre aide.